



POUR UN
MONDE DU TRAVAIL
MEILLEUR, PLUS JUSTE
ET RESPECTUEUX



Elancourt, le 21 septembre 2017

DEPLACEMENTS et REMBOURSEMENTS SUITE !

Le 4 septembre 2017 la CGT a interpellé la direction de TOSA par un courrier concernant la politique de déplacement du groupe daté du 24 juillet 2017.

Mercredi 13 septembre la direction fait une diffusion générale à tous les salariés afin de communiquer une « nouvelle » édition de la note de Pierre Groisy et Ronan Peron relative aux remboursements des frais de déplacements en métropole et hors métropole - indemnités kilométriques qui, soit disant, vient de paraître.

C'est en réaction à cette même note, adressée aux organisations syndicales le 24 juillet, que nous avons remis notre courrier le 4 septembre dernier.

Avec cette communication, la direction adresse un message clair aux salariés : les salariés faisant des déplacements en France ne nous intéressent pas ! Que vous soyez loin de chez vous, dans des conditions difficiles, que votre vie de famille soit impactée et que vous soyez épuisés à votre retour, ce n'est pas notre problème. Mais il va de soi que votre mission doit être réussie pour la satisfaction du client et l'image de l'entreprise.

En réaction, une équipe de salariés directement impactés par des déplacements « récurrents » en métropole (réparation de produits sensibles dont la disponibilité attendue dans les forces armées françaises reste critique) ont écrit à leur direction leur décision de ne plus effectuer de déplacement en France. Cela tant que la direction n'acceptera pas de négocier une prime de mission opérationnelle Métropole afin de répondre à la suppression des forfaits France.

Le refus de la direction de négocier une prime, comme cela a été mis en place dans les différents établissements de TR6 (GBU LAS), et qui ne concernerait que quelques dizaines de salariés à TOSA, risque de mettre en péril le délicat équilibre que les équipes ont réussi à instaurer entre nous industriel, les forces armées et les OPEX.

La CGT souhaite qu'une mesure transitoire soit mise en place dans les plus bref délais.

Car l'agenda social de la direction du groupe prévoit de renégocier la convention sur les déplacements de 1989 à partir de fin novembre, un nouvel accord verra le jour au mieux au 2ème trimestre 2018.

